



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés économiques du « monde de la nuit »

Question écrite n° 29497

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés économiques du « monde de la nuit » en cette période de crise sanitaire. Le 11 mai 2020, un déconfinement progressif débutera. Des pans entiers de l'économie vont aussi pouvoir redémarrer. Mais d'autres seront encore à l'arrêt. Ainsi, les hôtels, cafés, restaurants vont demeurer fermés. Le secteur touristique dans son ensemble va rester encore de longues semaines en retrait et il importe de lui apporter des réponses fortes. M. le Premier ministre en a largement parlé ce mardi 28 avril 2020, dans sa déclaration à l'Assemblée nationale. Mais un secteur demeure bien absent, pour lequel les difficultés vont être encore plus grandes dans les semaines à venir. C'est celui des discothèques, des boîtes de nuit et plus largement celui du « monde de la nuit » qui englobe des cabarets, certains théâtres et lieux de spectacles. Tous sont des lieux de rencontres par définition. Ces établissements, plus que d'autres, risquent de rouvrir plus tardivement encore. On évoque même la rentrée de septembre 2020 ! Il est certes difficile de danser en gardant les distances barrière, difficile de faire du *téledancing* qui ne saurait favoriser les rencontres. Ces lieux sont, par excellence, des lieux de contacts, des lieux de vie ! Ce sont aussi des lieux où interviennent beaucoup d'intermittents du spectacle qui sont dès lors privés de leur travail. Le secteur des discothèques, le « monde de la nuit », souffre beaucoup en ce moment. Beaucoup d'entreprises connaissent, déjà, de grandes difficultés et cela ne peut que s'accélérer. L'ensemble du secteur est donc en attente de dispositions spécifiques, de mesures adaptées qui non seulement vont permettre de garder la « tête hors de l'eau », mais, plus encore, de préparer l'avenir. Il lui demande donc quel plan le Gouvernement entend présenter et mettre en œuvre pour toutes ces entreprises, ainsi que pour leurs personnels dont les intermittents, et quelles mesures concrètes et spécifiques seront rapidement mises en œuvre vu l'urgence de la situation et la spécificité de ce secteur d'activité économique et culturelle.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29497

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3318

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)